



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 789 - 28 juin 2016

Loi déontologie Projet de décret "contractuels"

Lors de l'Assemblée plénière du 22 juin 2016, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a émis un avis **favorable** sur un **projet de décret** relatif à l'application du chapitre Ier du titre III de la loi n° **2016-483** du **20 avril 2016** relative à la **déontologie** et aux **droits et obligations** des fonctionnaires (**articles 40, 41 et 46**).

D'une part, le projet de décret met en cohérence les dispositions du décret du **22 novembre 2012** avec celles relatives à la **prolongation de deux années** du dispositif de **recrutements réservés d'accès à l'emploi titulaire**, défini par la loi du **12 mars 2012** «dite Sauvadet».

Il détermine ainsi, notamment, l'autorité territoriale auprès de laquelle chaque agent éligible peut candidater, compte tenu de ses conditions d'emploi qui déterminent, aux termes de la loi, l'éligibilité des agents.

Il actualise également en annexe les grades des cadres d'emplois et corps de fonctionnaires territoriaux accessibles par voie de sélection professionnelle et recrutement sans concours.

D'autre part, le projet de décret modifie le décret n° **88-145** du **15 février 1988** régissant les dispositions statutaires applicables aux **agents contractuels territoriaux**.

Il élargit notamment les possibilités de **mise à disposition d'agents contractuels territoriaux** auprès de personnes morales de droit public.

Il permet par ailleurs à certains agents contractuels recrutés par **contrat à durée déterminée** de bénéficier d'une **réévaluation** de leur **rémunération**.

Le **décret** devrait être **publié** vers le mois de **septembre 2016**.

Optimisation des activités du Centre d'Éducation Routière

Enjeux

- Optimisation du fonctionnement du Centre d'Éducation Routière

Périmètre / Organisation visée

- Utilisation de l'infrastructure du Centre d'Education Routière en-dehors des plages scolaires

Objectifs organisationnels

- Développer les actions de sensibilisation à la pratique du vélo pour améliorer le comportement des cyclistes
- «Rentabiliser» l'infrastructure du Centre d'Education Routière
- Développer les actions vers les associations en-dehors des plages et périodes scolaires et/ou vers des organismes privés

Nombre d'agents concernés

- Le périmètre concerne les animateurs du Centre d'Education Routière soit à ce jour 2 agents statutaires et 4 agents en contrat d'avenir.

Mise en œuvre

- Juillet 2016 : ouverture du Centre durant tout l'été si le besoin est confirmé
- Septembre 2016 : adaptation des horaires des agents si nécessaire et ouverture du Centre d'Education Routière aux associations et/ou au périscolaire

Agents de maîtrise

L'**examen de deux projets de décret** concrétisant la **réforme du cadre d'emplois** des **agents de maîtrise** figure à l'ordre du jour de l'**Assemblée plénière** du **6 juillet 2016** du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.